

Concours collégien « 180 secondes pour les droits de l'homme » Règlement pour l'année scolaire 2021-2022

Art. 1 : L'organisateur du concours « 180 secondes pour les droits de l'homme » est le Mémorial de Caen (Esplanade du général Eisenhower – CS 55026 – 14 050 CAEN cedex 4).

Objectif du concours

Art. 2 : Les candidat(e)s doivent dénoncer **une situation d'atteinte aux droits humains, oralement et en 180 secondes**. La performance devra porter sur une cause concrète et d'actualité (années 2020 ou 2021) et être filmée.

L'utilisation d'accessoires ainsi qu'une mise en scène originale, théâtralisée, mimée, musicale ou sous forme de poème seront valorisées.

Qui peut participer ?

Art. 3 : Le concours est ouvert à tous les élèves francophones de 4^e et 3^e (ou de niveaux correspondants aux deux dernières années de collège) de France, d'Europe et du reste du monde. La seule condition est de s'exprimer en français.

Art. 4 : Les équipes sont composées **d'un(e) ou deux candidat(e)s maximum**.

Votre vidéo


Art. 5 : Les candidatures se font par vidéos. Un soin particulier devra être porté à la réalisation des vidéos (qualité de l'image et surtout du son – le discours doit être clairement audible).

Art. 6 : La prestation de chaque équipe devra **obligatoirement** être filmée en **plan fixe, sans mouvement de caméra ni zoom. Aucun montage n'est autorisé**.

La durée de la vidéo ne devra **pas dépasser 3 minutes (180 secondes)**.

Art. 7 : Après avoir enregistré votre vidéo, vous devez la mettre en ligne sur *YouTube* (suivre les instructions page suivante) :

COMMENT METTRE EN LIGNE UNE VIDÉO SUR YOUTUBE ?

- Accédez au site www.youtube.com
- En haut à droite, cliquez sur « se connecter » et connectez-vous via votre compte Gmail. Si vous ne possédez pas encore de compte Gmail, inscrivez-vous.
- Une fois connecté, cliquez en haut à droite sur l'icône  « créer une vidéo ou un post », puis « mettre en ligne une vidéo ».
- Avant de sélectionner le fichier vidéo à importer, veillez à bien choisir « **non-répertoriée** » dans la liste déroulante (**afin de ne pas rendre publique votre vidéo**).
- Sélectionnez le fichier vidéo à importer depuis votre ordinateur ou bien glissez/déposez le fichier sur l'application *YouTube*.
- Votre vidéo se charge sur l'application.
- Sous l'onglet « informations générales », vérifiez que votre vidéo est bien « **non-répertoriée** » dans la liste déroulante située à droite.
- Cliquez sur « OK » en haut à droite pour valider la mise en ligne de votre vidéo.
- Le message suivant s'affiche : « votre vidéo est désormais disponible à cette adresse : <https://youtu.be/votre-adresse> ».
- **Copiez l'adresse de la vidéo, vous en aurez besoin pour votre fiche de candidature.**

Votre candidature

Art. 8 : Pour candidater, chaque équipe doit remplir une fiche de candidature téléchargeable en ligne à l'adresse : <https://www.memorial-caen.fr/lespace-pedagogique/college/180-secondes-pour-les-droits-de-lhomme>

Art. 9 : Ce formulaire **incluant le lien YouTube de la vidéo** doit être retourné par mail à l'adresse : concours180secondes@memorial-caen.fr **avant le jeudi 10 mars 2022 (23h59 heure France métropolitaine).**

La candidature sera validée par l'envoi d'un **accusé de réception**.

Si, dans un délai de 48 heures (hors week-ends), vous ne recevez pas d'accusé de réception, merci de soumettre une nouvelle fois votre candidature.

Attention : n'oubliez pas de vérifier dans vos **spams**, l'accusé de réception pouvant être redirigé dans vos courriers indésirables.

La sélection

Art. 10 : Le comité de sélection du Mémorial de Caen évalue les prestations en se basant sur les critères suivants : **la pertinence du sujet et du propos, la créativité dans la mise en scène, la conviction et la sincérité.**

Art. 11 : Après avoir visionné l'ensemble des fichiers vidéo envoyés, ce comité sélectionne **15 équipes de classe de 4^e** et **15 équipes de classe de 3^e** pour la finale organisée en distanciel.

Art. 12 : Les résultats des sélections seront publiés en ligne sur notre site internet **le mardi 10 mai 2022 (15h00 heure France métropolitaine).**

Art. 13 : Le jury constitué par le Mémorial de Caen est souverain dans la désignation des candidat(e)s sélectionné(e)s pour la finale.

Art. 14 : Seul(e)s les candidat(e)s sélectionné(e)s pour la finale seront prévenu(e)s par mail.

Une **attestation d'autorisation de droit à l'image** sera jointe à ce mail. **Elle devra être signée** par les parents ou le(la) responsable légal(e) de chaque candidat(e) et **retournée par mail** à concours180secondes@memorial-caen.fr au plus tard **le lundi 16 mai 2022**.

La finale nationale

Art. 15 : La délibération du jury constitué par le Mémorial de Caen aura lieu immédiatement après le visionnage de l'ensemble des vidéos finalistes. Les résultats seront mis en ligne **le mercredi 8 juin à partir de 15h00 (heure France métropolitaine)**.

Art. 16 : Le jury est souverain dans la désignation des lauréat(e)s.

Art. 17 : Des récompenses seront remises aux lauréat(e)s.

Art. 18 : Les candidat(e)s s'engagent à accepter que des photos et des vidéos soient faites de leur prestation. Ces images pourront être reprises par la presse, les réseaux sociaux ou par les organisateurs pour une durée illimitée.

Art. 19: « Conformément au Règlement général de protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. »



CALENDRIER 2022 DU CONCOURS « 180 secondes pour les droits de l'homme »

- ✓ Envoi de la **fiche de candidature** incluant le lien vidéo *YouTube*
au plus tard le jeudi 10 mars 2022 23h59 (heure France métropolitaine)
- ✓ Publication des résultats des sélections sur notre site internet :
le mardi 10 mai 2022 à 15h00 (heure France métropolitaine)
- ✓ Pour les équipes sélectionnées, retour de l'autorisation de **droit à l'image** signée
au plus tard le lundi 16 mai 2022
- ✓ Publication du nom des lauréat(e)s sur notre site internet :
le mercredi 8 juin 2022 à 15h00 (heure France métropolitaine)

Tous ces documents sont à envoyer à : concours180secondes@memorial-caen.fr